



COLLOQUE

« De la responsabilité comme objet-frontière »

Organisé par **Richard SOPARNOT**, Directeur de la Recherche de France Business School (FBS) et Professeur de Management stratégique
Jordan MBANI, Assistant de Recherche à France Business School (FBS)

Les 29 et 30 mai 2013 à FBS - campus de Tours

★ APPEL A COMMUNICATION

Les sciences humaines et sociales sont constituées d'un ensemble de disciplines (sociologie, économie, ethnologie, etc.) qui ont pour finalités l'étude des réalités humaines, c'est-à-dire la culture, l'histoire... en ce qui concerne les sciences humaines, et l'étude des sociétés humaines (organisations, Etat, etc.) s'agissant des sciences sociales. Dans la mesure où ces disciplines partagent des finalités communes, il n'est pas étonnant qu'elles s'empruntent les unes aux autres, des méthodes de travail, des théories, des concepts et des notions pour ne citer que cela. C'est ainsi que naissent, entre ces différentes disciplines, des objets-frontière.

Le concept d'objet-frontière tire son origine des travaux de Susan L. Star et James R. Griesemer présentés dans leur article de 1989, « Institutional Ecology, 'Translations', and Boundary Objects: Amateurs and Professionals ». Les auteurs partent du constat que le travail scientifique demande une collaboration, laquelle peut se faire avec des personnes ayant des points de vue différents ainsi que des formations différentes. Dans de tels cas, la multiplicité des acteurs alliée aux divergences des origines professionnelles entraînent des incompréhensions. Pour faire face à ces obstacles, les protagonistes élaborent des références communes. Ce sont ces références communes que les auteurs nomment « objets-frontières ». Les objets-frontières peuvent être définis encore avec Pesqueux (2006 :19) comme : « une référence à un objet qui peut circuler à l'intérieur de plusieurs communautés tout en conservant le même nom sans pour autant recouvrir les mêmes réalités ».

En sciences de gestion, il est aisé de relever une pléthore d'objets-frontière. Il serait possible de parler du contrat, qui se retrouve aussi bien en droit, qu'en économie ou encore du concept de résilience qui trouve son origine en physique, connaît un succès en psychologie avec notamment les travaux de Cyrulnik, et finit par faire son entrée en sciences de gestion avec l'œuvre de Rob Hopkins.

Dans la même veine, la responsabilité constitue, elle aussi, un objet-frontière. Elle se retrouve aussi bien en philosophie, en droit, en religion, en gestion, etc. La responsabilité en sciences de gestion est principalement étudiée sous le vocable de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et celle-ci a produit d'autres réalités comme le concept de parties prenantes qui sont les entités envers lesquelles l'entreprise est responsable. Ce concept de partie prenante est lui aussi considéré comme un objet-frontière. Minvielle (2006) parle des parties prenantes comme d'un objet-frontière car la notion de « partie prenante » est à la fois un outil conceptuel pour les académiciens, un outil utilisé par les évaluateurs pour l'audit social et pour les managers, cette notion désigne les individus avec qui nouer le dialogue social. Rappelons d'ailleurs que la théorie des parties prenantes a été popularisée par Freeman qui est philosophe de formation. Ainsi donc, la responsabilité se trouve être un objet-frontière entre plusieurs disciplines.

Face aux problématiques soulevées par ce thème, de plus en plus d'auteurs, de penseurs sont cités les uns par les autres quand ils ne sont pas tout simplement amenés à travailler ensemble à l'instar de Thomas Donaldson, philosophe et Thomas Dunfee, économiste qui ont co-écrit en 1994 et 1999 des textes majeurs en éthique des affaires. Cette collaboration interdisciplinaire ne va pas sans soulever un certain nombre d'interrogations. En effet, il n'est pas toujours aisé de transposer des résultats, des thèses ou des présupposés théoriques de telle discipline à telle autre. Mais toute chose égale par ailleurs, il n'en demeure pas moins que des associations interdisciplinaires sont sources de fécondité et donc d'avancées et d'innovations en termes de recherche. Tout comme les mathématiques ont été d'un grand apport pour l'économie, il est plausible de considérer aujourd'hui que la philosophie, la théologie, la sociologie et autres peuvent être bénéfiques aux gestionnaires qui s'intéressent à la responsabilité sociale de l'entreprise. Dès lors, en quoi certaines disciplines des sciences humaines et sociales peuvent-elles améliorer la compréhension actuelle des sciences de gestion en matière de responsabilité sociale d'entreprise ?

L'objet de ce colloque est de s'enquérir des travaux déjà existants dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales portant sur la responsabilité de manière générique. Il s'agira de voir comment ces travaux peuvent éclairer, mettre en perspective et même remettre en cause les différentes théories de la responsabilité sociale de l'entreprise dans ces différents aspects, qu'il s'agisse de la théorie des parties prenantes, de la gouvernance d'entreprise, etc.

Etant donné que le spectre des disciplines labélisées comme sciences humaines et sociales est étendu, les disciplines suivantes ont été retenues eu égard à la fréquence de leur usage sur le thème de la responsabilité : la philosophie, la théologie, la sociologie, la psychanalyse, l'écologie et le droit. Le colloque entend se dérouler sous forme de tables rondes sur deux jours durant lesquels les différents chercheurs présenteront leurs communications.

Sept tables rondes composent donc ce colloque. Les tables rondes se présentent sous forme d'interrogations et s'organisent comme suit :

- ❖ La responsabilité sociale de l'entreprise : Etat de l'art et perspectives.
Majeur : Sciences de gestion
- ❖ Quelle(s) responsabilité(s) pour la responsabilité sociale de l'entreprise ?
Majeur : Philosophie
- ❖ la RSE, une question de socialisation, de normalisation, de curialisation ou d'habitus ?
Majeur : Sociologie
- ❖ Responsabilité sociale de l'entreprise et responsabilité environnementale, même combat ?
Majeur : Sciences environnementales (écologie)
- ❖ La responsabilité sociale de l'entreprise, une morale laïque ou laïcisée?

Majeur : Théologie

- ❖ Est-il possible d'appréhender la responsabilité sociale de l'entreprise à l'aune du droit de la responsabilité ?

Majeur : Droit

- ❖ Que dirait Freud à propos de la responsabilité sociale de l'entreprise ?

Majeur : Psychanalyse

Le colloque se veut interdisciplinaire et en ce sens, les communications des différentes sciences humaines et sociales seront les bienvenues pour autant qu'elles apportent un éclairage à la problématique de la rencontre. Pour ce faire, les consignes ci-dessous sont élaborées.

Références bibliographiques

Cyrulnik, B. ; Seron, C. (dir.), (2004), La résilience ou comment renaître de sa souffrance.

Donaldson, T.; Dunfee, T., (1999), Ties That Bind: a Social Contracts Approach to Business Ethics, Boston: Harvard Business School Press.

Donaldson, T.; Dunfee, T., (1994), « Toward A Unified Conception of Business Ethics: Integrative Social Contracts Theory », Academy of Management Review, 19:2, 252-284.

Hopkins, R., (2010), Manuel de Transition - de la Dépendance au Pétrole à la Résilience Locale.

Minvielle, A., (2006), Les parties prenantes: un objet frontière, in Pesqueux, Y., Paris : La Découverte, 171-186.

Pesqueux, Y. (2006), Pour une évaluation critique de la théorie des parties prenantes, in Pesqueux, Y., Paris : La Découverte, 19-32.

Star, L.S.; Griesemer, R., (1989), Institutional Ecology, 'Translations', and Boundary Objects: Amateurs and Professionals, Social studies of science, 19:3, 387-420.

★ COMITE SCIENTIFIQUE

A l'occasion de ce colloque, les propositions de communications seront soumises à l'attention d'un comité scientifique composé des personnalités suivantes :

Daniela BLETTNER, Professeur à Simon Fraser University (Canada)

Michel CAPRON, Professeur aux Universités Paris-VIII –Saint-Denis et Paris-XII-Val-de-Marne (France)

Jacques IGALENS, Professeur à Toulouse Business School (France)

Remi JARDAT, Professeur, ISTECS Paris (France)

Katsuyuki KAMEI, Kansai University (Japon)

Faye MCINTYRE, Professeur à University of West Georgia (Etats-Unis d'Amérique)

Samuel MERCIER, Professeur à l'Université de Bourgogne (France)

Jean-Luc MORICEAU, Professeur à Telecom Ecole de Management (France)

Yvon PESQUEUX, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (France)

Jean PASQUERO, Professeur à l'Université du Québec A Montréal (Canada)

Françoise QUAIREL-LANOIZELÉE, Professeur à l'Université Paris-Dauphine (France)

Laurent RENARD, Professeur à l'Université du Québec A Montréal (Canada)

Emmanuelle REYNAUD, Professeur à l'IAE d'Aix-en Provence (France)

Jean-Yves SAULQUIN, Professeur à France Business School (France)

François SILVA, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers et à France Business School (France)

Andreu SOLE, Professeur à HEC Paris (France)

Richard SOPARNOT, Professeur à France Business School (France)

John UPSON, Professeur à University of West Georgia (Etats-Unis d'Amérique)

Robert WRIGHT, Professeur à Honk Kong Polytechnic University (Chine)

★ COMITE D'ORGANISATION

Philippe CALLOT, Professeur à France Business School (France)

Michèle CANARD, Chargée de mission, France Business School (France)

Jean-Philippe D'INTRONO, Professeur à France Business School (France)

Patricia LORGEUX, Chargée de mission, France Business School (France)

Denis MALHERBE, Professeur à France Business School (France)

Jordan MBANI, Assistant de Recherche, France Business School (France)

Richard SOPARNOT, Professeur à France Business School (France)

★ INDICATIONS AUX AUTEURS

Seules les communications académiques seront acceptées pour le présent colloque. Les communications se présenteront sous la forme d'un texte de trente pages maximum (résumé, bibliographie, annexe, compris.).

- ♣ Le corps du texte des communications doit respecter les conditions de forme suivantes :

Palatino Linotype 12

Interligne 1,15

Marges de 2.5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite

Titre principal en gras majuscule numéroté 1, 2...

Titre intermédiaire en gras et italique numéroté 1.1, 1.2...

Titre de niveau élémentaire italique souligné 1.1.1, 1.1.2...

- ♣ Page de présentation contenant: Titre de la communication ; nom et prénom du ou des auteurs ; institution(s) d'appartenance ; coordonnées de l'auteur pour les correspondances : prénom ; nom ; courriel ; numéro de téléphone ; adresse postale.

- Forme pour la page de garde :

Titre de la communication : Palatino Lynotype 18, gras.

Nom et prénom du ou des auteurs : Palatino Lynotype 14, gras.

Institution(s) d'appartenance : Palatino Lynotype 12.

Coordonnées de l'auteur pour les correspondances : Palatino Lynotype 12.

- ♣ Le résumé :

- Forme pour le résumé :

Titre de la communication : Palatino Lynotype 12 gras.

Un texte de 100 mots maximum : Palatino Lynotype 12.

Mots-clés, cinq mots-clés maximum : Palatino Lynotype 12 en italique.

- ♣ Bibliographie :

- Forme pour la bibliographie : classement par ordre alphabétique et par chronologie pour un auteur ayant plusieurs références

✓ Les articles se présenteront comme suit :

Rowley T. (1997) "Moving Beyond Dyadic Ties: A Network Theory of Stakeholder Influences", American Management Review, 22:4, 887-910.

✓ Les livres se présenteront comme suit :

Thépaut, Y., (2002), Pouvoir, Information, Economie, Paris : Economica.

✓ Les chapitres dans des ouvrages se présenteront comme suit :

Pesqueux, Y. (2006), Pour une évaluation critique de la théorie des parties prenantes, in Pesqueux, Y., Paris : La Découverte, 19-32.

★ PUBLICATION

Les meilleures communications feront l'objet d'une parution dans un ouvrage collectif et d'une publication *en varia* dans la revue Mondes en développement.

★ ENVOI DES COMMUNICATIONS

Les communications (résumé et texte) sont à envoyer à Patricia LORGEUX à l'adresse mail suivante : plorgeoux@escem.fr au plus tard **le Vendredi 18 Février 2013**. Les textes peuvent être soumis aussi bien en langue française qu'en langue anglaise.

Les auteurs recevront une réponse des évaluateurs ainsi que des commentaires au plus tard le **Mardi 02 Avril 2013**.

Les avis définitifs des évaluateurs parviendront aux auteurs le **15 Avril 2013 au plus tard**. A réception, les auteurs pourront s'inscrire **jusqu'au 19 Mai 2013**.

Le programme finalisé contenant les avis définitifs sera envoyé 7 jours avant la manifestation aux participants inscrits.

Les organisateurs solliciteront des auteurs de communications afin de participer s'ils le souhaitent à des tables-rondes en séances plénières